

JOURNEES D'ETUDE 2016

Protection de l'enfant et de l'adulte: la pratique à l'interface entre protection de l'individu et respect de l'autonomie

7/8 septembre 2016

Université de Fribourg (Miséricorde)

En coopération avec l'Association suisse des curatrices
et curateurs professionnels ASCP

L'interface entre protection de l'individu et respect de l'autonomie

« Les mesures prises par l'autorité de protection garantissent l'assistance et la protection de la personne qui a besoin d'aide. Elles préservent et favorisent autant que possible leur autonomie ». Voilà les termes utilisés par le législateur pour définir les buts poursuivis par le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Comment concilier la protection et l'assistance aux personnes ayant besoin d'aide avec le respect de leur autonomie, en particulier lorsqu'elles n'ont pas conscience de leur besoin de protection ou qu'elles ne disposent pas des ressources nécessaires pour appréhender ce besoin? La question se pose sous différentes formes, à la fois au niveau des APEA, des services d'enquête sociale, ainsi que des curatrices et curateurs. Elle donne certainement lieu à des malentendus, tant dans le contexte de situations concrètes que dans le cadre du débat public. Comment la pratique appréhende-t-elle ces questions?

Les Journées d'étude 2016 sont dédiées à l'examen du changement de paradigme des attitudes (autrefois?) à tendance paternaliste aux (actuels?) principes favorisant le droit à l'autonomie. Quelles images de l'être humain et attitudes marquent nos actions, quel accueil réservons-nous aux personnes en difficulté, comment établissons-nous la relation avec elles?

La première journée sera consacrée à l'étude de l'interface entre protection de l'individu et respect de l'autonomie du point de vue des travaux législatifs, d'une APEA ainsi que d'un curateur, puis sous les angles des sciences sociales, juridiques et de l'éthique. Le matin du deuxième jour, les participant(e)s approfondiront des aspects spécifiques du respect de l'autonomie ou des thèmes pratiques actuels dans le cadre de treize ateliers. La journée se terminera par une analyse critique de l'image de la parentalité et de la relation avec la personne sous curatelle, sur les plans juridique et méthodique.

Les journées d'étude bilingues nationales offrent l'opportunité de s'interroger dans un cadre interdisciplinaire sur des questions clés liées à la protection de l'enfant et de l'adulte. Le lien direct avec la pratique quotidienne constitue à ce titre l'élément central. Les Journées d'étude ont également pour objectif d'interconnecter les spécialistes de la protection de l'enfant et de l'adulte. Nous serions ravis de vous accueillir nombreux les 7 et 8 septembre 2016 à Fribourg.

Mercredi 7 septembre 2016

Avant-programme (uniquement pour les membres)

10.30 Assemblée plénière de la COPMA (Aula Magna)

10.30 Assemblée générale de l'ASCP (salle 3024)

12.00 Déjeuner à la mensa

dès 13.00 Accueil des participantes et participants aux Journées (halle d'honneur)

13.30 **Bienvenue** Guido Marbet, Président de la COPMA et
Introduction Diana Wider, Secrétaire générale de la COPMA

13.45 **Bien-être des « faibles » et dignité humaine – du paternalisme au développement du droit à l'autodétermination**
Christoph Häfeli (allemand)

14.10 **Questions d'attitude dans la protection de l'adulte du point de vue de l'APEA**
Christina Manser (allemand)

14.45 **Protection de l'enfant entre paternalisme et autonomie – plaidoyer en faveur d'une approche coopérative et digne de confiance**
Andreas Zürcher Sibold (allemand)

15.15 Pause

15.50 **La contrainte de l'autonomie: la construction sociale du client capable d'agir**
Peter Voll (allemand)

16.25 **Art. 12 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et droit de la protection de l'adulte: faut-il (déjà) tout changer ?**
Philippe Meier (français)

17.00 **Perspective médico-éthique: connaissances pertinentes en matière de gestion de la contrainte**
Paul Hoff (allemand)

17.30 **Apéritif / Petit buffet**

20.00 **Dîner (inscription séparée)**
Restaurant Hôtel de ville (www.restaurant-hotel-de-ville.ch)

Jeudi 8 septembre 2016

08.30 **Ateliers – 1^{ère} partie**

09.30 Pause

10.00 **Ateliers – 2^{ème} partie**

11.00 Pause

11.30 **Ateliers – 3^{ème} partie**

12.30 Déjeuner sur le pouce

13.45 **Parentalité: Entre norme juridique et négociations
autodéterminées**

Michelle Cottier (français)

14.20 **Possibilités et limites de la mise en œuvre de l'art. 406 CC
dans le cadre de la gestion de mandats**

Urs Vogel (allemand)

14.55 **La gestion des relations dans la protection de l'adulte
à l'interface entre individu, méthode et compétences**

Harald Ansen (allemand)

14.25 **Conclusion**

Christoph Häfeli (allemand)

15.40 **Clôture des Journées**

Modération des Journées

Diana Wider, Secrétaire générale de la COPMA

Observation des Journées

Karin Anderer



Les participantes et participants choisissent **trois ateliers** parmi la sélection suivante:

1 Méthode relative au changement de comportement dans la protection de l'adulte

Direction: Jan G. Thivissen (allemand)

Nous souhaitons apporter notre soutien à des êtres humains. Nous pouvons les soutenir en thématisant les changements comportementaux. Chez les adultes? Oui, également! Mais comment? En adoptant une attitude adéquate et un outil méthodique. Ces éléments sont présentés, discutés et testés (en cas d'intérêt) dans le cadre de l'atelier.

2 Parents opposant de la résistance, que faire?

Direction: Pia Engler (allemand, traduction simultanée en français)

Pourquoi les parents opposent-ils de la résistance et que cache cette attitude? Qu'est-ce qu'une telle résistance déclenche chez nous autres spécialistes et comment influence-t-elle nos actions? A l'aide d'exemples pratiques, l'atelier propose d'étudier différentes formes de résistance et de discuter des stratégies d'action et approches méthodiques profitables.

3 Représentation de l'enfant dans le cadre de procédures de protection de l'enfant

Direction: Ursula Leuthold et Stefan Blum (allemand)

A l'aide d'exemples pratiques, l'atelier aborde les caractéristiques potentielles du rôle et des tâches du représentant de l'enfant dans le cadre de procédures de protection de l'enfant (art. 314a^{bis} CC). L'aspect de la coopération, ainsi que les bénéfiques, risques et effets secondaires de la représentation de l'enfant seront en particulier abordés.

4 Mise en œuvre pratique de l'art. 420 CC

Direction: Sabine Maetze et Patrick Fassbind (allemand)

A quelles conditions les proches peuvent resp. doivent-ils être dispensés de leurs obligations au sens de l'art. 420 CC? Les risques, les intérêts, le respect des relations familiales, la responsabilité de l'Etat pour les personnes vulnérables concernées, ainsi que les concepts pratiques sont présentés et discutés dans le cadre de cet atelier.

5 Les droits strictement personnels: notion et mise en œuvre

Direction: Estelle de Luze (français)

Les droits strictement personnels sont des droits étroitement liés à la personnalité qui jouent un rôle particulier s'agissant des personnes, mineures ou majeures, privées de l'exercice des droits civils. L'atelier abordera la thématique d'un point de vue théorique avant de proposer quelques exemples pratiques.

6 Placement à des fins d'assistance

Direction: Caroline Kühnlein (français)

Intervention de l'Etat versus respect des libertés individuelles, où faut-il placer le curseur? L'atelier prévoit notamment l'étude de cas complexes, dans lesquels il s'agira de réfléchir et d'échanger sur les notions d'acceptation du risque, de dignité, d'échec thérapeutique et sur le droit au suicide.

7 Nouveau droit de l'entretien

Direction: Yolanda Mutter et Urs Gloor (allemand, traduction simultanée en français)

Le 1.1.2017, les nouvelles dispositions relatives à l'entretien de l'enfant entreront en vigueur. L'atelier propose de thématiser les nouveautés (notamment contribution de prise en charge, suppression de l'interconnexion entre garde et obligation d'entretien, obligation de rembourser dans les situations de déficit, ainsi qu'obligation de documenter les bases financières par voie de contrat ou de jugement).

8 Au secours, mon cas figure dans les médias

Direction: Mathias Ninck (allemand)

Doit-on, pour des raisons de protection de la personnalité, observer le silence en cas de demande médiatique ou doit-on renseigner. Si oui, à quel sujet? Dans le cadre de l'atelier, nous discutons des raisons de l'image négative des APEA et curatrices/teurs auprès du grand public et de la gestion adéquate des journalistes afin d'échapper à la crise médiatique.

9 Défis liés à la gestion de mandats dans la protection de l'adulte: aperçu de l'actuel état des lieux de la ville de Zurich

Direction: Robert Müller et Patrick Zobrist (allemand)

Les services sociaux de la ville de Zurich développent une stratégie spécifique pour la gestion de mandats dans la protection de l'adulte. Les principaux enseignements de l'analyse actuelle (tendances, forces, faiblesses, opportunités et risques) sont présentés et discutés dans le cadre de l'atelier.

10 Gestion du patrimoine selon l'OGP et autodétermination de la personne concernée: est-ce possible?

Direction: Beat Reichlin et Daniel Schiesser (allemand, traduction simultanée en français)

Dans le cadre de l'atelier, les pratiques actuelles sont discutées à l'aide d'études de cas. Dans ce contexte, l'aspect de l'autodétermination de la personne concernée est également exploré avec une mise en lumière des problèmes qui pourraient être résolus par une éventuelle révision législative.

11 Consultation ordonnée en cas de séparation: nouvelles voies pour renforcer la responsabilité parentale

Direction: Elisabeth Braun et Jost Osswald (allemand)

L'instrument de la consultation ordonnée utilisé par le tribunal civil et le service de la jeunesse du canton de Bâle a pour objectif de renforcer la responsabilité parentale, d'accroître l'acceptation des décisions requises et de raccourcir les procédures. L'atelier propose de discuter de son applicabilité aux procédures de l'APEA.

12 L'influence de troubles psychiques sur la compétence en matière d'autodétermination

Direction: Paul Hoff (allemand)

Partant des notions d'autonomie et de capacité de discernement, nous étudions ce que l'autodétermination représente pour les personnes souffrant d'un trouble psychique (principalement chronique) et comment évaluer, malgré la maladie, la capacité à l'autodétermination restante.

13 Langage facile – une potentielle contribution à l'autodétermination

Direction: Annette Lichtenauer et Anne Parpan-Blaser (allemand)

Les lettres et décisions officielles sont souvent rédigées dans un langage incompréhensible pour leurs destinataires. Ils ont ainsi souvent le sentiment de dépendre de tiers. L'atelier introduit le concept du langage facile et montre à l'aide d'exemples concrets comment favoriser la participation et l'autodétermination des personnes concernées dans le cadre d'une procédure.



Date/Horaire

Mercredi 7 septembre 2016 / 13.30 – 17.30, puis apéritif

Jeudi 8 septembre 2016 / 08.30 – 15.40

Lieu

Université de Fribourg, Miséricorde

(à 5 min. à pied de la gare; le plan de situation vous est adressé avec la facture)

Langues

Exposés en allemand et français avec traduction simultanée.

Ateliers en allemand (1–4, 7–13) ou en français (5, 6/2, 7, 10 en traduction simultanée). Les documents des Journées sont disponibles dans les deux langues.

Groupe cible

Les Journées s'adressent aux professionnel-le-s des domaines suivants: APEA (direction, service juridique, service d'enquêtes, organe de révision), curatelles professionnelles/offices des tutelles /centres de gestion des mandats (curatrices et curateurs professionnels), autorités de surveillance, instances de recours, services sociaux, services d'enquêtes externes, ainsi que tout autre professionnel intéressé.

Inscription

Jusqu'au 15 août 2016 sur www.copma.ch → Actualités → Journées d'étude 2016.

Le nombre de places est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur réception. Une confirmation d'inscription sera envoyée dès validation de votre inscription.

Réservation d'hôtel

Les participants réservent directement leur hôtel. Le lien pour la réservation d'hôtel vous sera envoyé avec la confirmation de votre inscription.

Renseignements

Secrétariat général de la COPMA:

Administration des Journées: Barbara Käch, tél. 041 367 48 57, info@copma.ch

Direction des Journées: Prof. Diana Wider, tél. 041 367 48 87, diana.wider@copma.ch

Coûts

Fr. 460.– (y compris la documentation des Journées, les collations durant les pauses, l'apéritif et le déjeuner sur le pouce).

Fr. 70.– en sus pour le dîner facultatif au restaurant de l'Hôtel de ville (prix hors boissons, inscription séparée requise, nombre limité de places attribuées dans l'ordre d'inscription)

La facture est envoyée dès validation de l'inscription. Le montant facturé est à régler dans un délai de 20 jours dès réception de la facture.

En cas d'annulation jusqu'au 15 août 2016, le montant versé est remboursé sous déduction d'un montant de CHF 50.– d'indemnisation des frais encourus, resp. CHF 50.– sont facturés. Si l'annulation survient ultérieurement ou en cas d'absence, les frais de participation restent dus. Il est cependant possible de transférer l'inscription à une autre personne.

Anderer Karin Dr. iur., assistante sociale dipl. HES, infirmière dipl. en psychiatrie, spécialiste en assurances sociales, activité indépendante dans le domaine du droit social

Ansen Harald Prof. Dr. phil., éducateur social dipl., Haute école des sciences appliquées, Hambourg

Blum Stefan avocat, mensch & organisation, Winterthour

Braun Elisabeth Dr. iur., présidente du tribunal civil de Bâle-Ville

Cottier Michelle Professeure ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève

Engler Pia dipl. assistante sociale HES, responsable du secteur de la protection de la jeunesse de la ville de Lucerne

Fassbind Patrick Dr. iur., avocat, MPA, directeur et président de la chambre arbitrale de l'APEA de Bâle-Ville, professeur à l'université de Berne, membre de la commission permanente de la COPMA

Gloor Urs Dr. iur. avocat, médiateur familial ASMF et juge du district de Meilen/Zurich

Häfeli Christoph Prof. em. HES, lic. iur., assistant social dipl., expert de la protection de l'enfant et de l'adulte, membre du groupe et de la commission d'experts Révision du droit de la tutelle

Hoff Paul Prof. Dr. med. et Dr. phil., médecin-chef, directeur adjoint de la clinique de psychiatrie, psychothérapie et psychosomatique, Clinique universitaire psychiatrique de Zurich

Kühnlein Caroline avocate, présidente de la chambre des curatelles, Tribunal cantonal vaudois, membre du Comité directeur de la COPMA

de Luze Estelle Dr. iur., avocate, professeure assistante à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, rédactrice francophone de la RMA

Leuthold Ursula assistante sociale MSc HES, professeure et chef de projet à la Haute école de Lucerne – Travail social

Lichtenauer Annette lic. phil., collaboratrice scientifique à la Haute école de travail social du nord-ouest de la Suisse

Maetze Sabine assistante sociale dipl., collaboratrice spécialisée dans la protection de l'adulte, APEA du district de Pfäffikon ZH

Manser Christina lic. iur. HSG, enseignante d'école primaire et secondaire, présidente de l'APEA de Rheintal

Meier Philippe Prof. Dr. iur., avocat, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne, membre de la Commission permanente de la COPMA et Président du Conseil de rédaction de la Revue de la protection des mineurs et des adultes RMA



Müller Robert assistant social dipl., services sociaux de la ville de Zurich, directeur du centre social et du secteur de la protection de l'adulte

Mutter Yolanda Dr. iur. responsable du service juridique, Office de la jeunesse et de l'orientation professionnelle, Horgen

Ninck Mathias responsable communication du département de la sécurité de la ville de Zurich

Oswald Jost assistant social dipl. HES, Département de l'instruction publique de Bâle-Ville, responsable d'équipe au service de la jeunesse

Parpan-Blaser Anne Dr. phil, assistante sociale dipl., professeure à la Haute école du travail social du nord-ouest de la Suisse

Reichlin Beat avocat, secrétaire général adjoint de la COPMA

Schiesser Daniel directeur des finances, APEA de la ville de Zurich

Thivissen Jan G. Dr. phil., assistant/éducateur social, thérapeute systémique, professeur et chef de projet à la Haute école de Lucerne – Travail social

Vogel Urs lic. iur., assistant social dipl. HES, Master en administration publique (MPA idheap), Urs Vogel Consulting, Kulmerau, membre de la commission permanente de la COPMA

Voll Peter Prof. HES dr. rer. soc., responsable de recherche Haute école de travail social HES-SO Valais-Wallis, Sierre

Wider Diana Prof. HES, lic. iur., assistante sociale dipl. HES, Secrétaire générale de la COPMA

Zobrist Patrick M.A., assistant social, professeur et chef de projet à la Haute école de Lucerne – Travail social

Zürcher Sibold Andreas M.A. travail social, collaborateur du service de la jeunesse de Bâle-Ville, professeur et chef de projet à la Haute école de Lucerne – Travail social.